

# 1.1

## Avis et communiqués

---

---

## 1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

### Erratum

#### Tarifs exigibles par l'Autorité des marchés financiers pour l'année 2015

##### *Avis d'indexation*

Une erreur s'est glissée dans l'avis d'indexation publié à la section 1.1 du bulletin du 18 décembre 2014 (vol. 11, n° 50). À la page 6, à la deuxième ligne du premier alinéa de cet avis, il faudrait lire « ministre des Finances » au lieu de « ministre des Finances et de l'Économie ».

Fait le 8 janvier 2015.